

L'Écho de Petite-Rivière

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

MRC de Charlevoix



AVIS PUBLICS P.2 à 4

CONSEIL MUNICIPAL P. 5 à 7

INFO COMMUNAUTAIRES P.8 à 20

DÉCEMBRE 2019

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 12^e jour de novembre 2019, à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de M. le maire Gérald Maltais, messieurs François Fournier, Serge Bilodeau, Mme Marie-Ève Gagnon, messieurs Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard et Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

4.1- Avis de motion et présentation du règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable

Avis de motion est par la présente donné par M. Serge Bilodeau, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement ayant pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 9 décembre 2019, en séance ordinaire.

COPIE CONFORME



M. Gérald Maltais, Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement 631 :

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 12 novembre 2019 **le règlement No 631 décrétant un emprunt de 370 987 \$ afin de financer la subvention du ministère des transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales.**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 19^{ième} jour de novembre 2019



Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 19 novembre 2019

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE -RIVIERE-SAINT-FRANCOIS

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, QUE :

Avis vous est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité :

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Petite-Rivière –Saint-François, se tiendra et est convoquée par monsieur le maire Gérald Maltais, conformément à la Loi sur le Code Municipal pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du budget 2020, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

LUNDI LE 19 décembre 2019 À 18H30

À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 1067, RUE PRINCIPALE, À PETITE-RIVIERE-SAINT-FRANÇOIS

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Présentation et adoption du budget 2020
- 4- Lecture et adoption des règlements d'imposition pour l'année 2020
- 5- Adoption d'une résolution pour la publication budget 2020 selon la Loi du Code Municipal du Québec
- 6- Adoption d'une résolution énumérant les dates des séances ordinaires pour l'année 2020
- 7- Période de questions du public
- 8- Levée de la séance

Note : Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ ET FAIT EN LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS CE 29^{ER} JOUR DE NOVEMBRE 2019.



Francine Dufour, d.g. & sec.-très.

PROCHAINE SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

L'écho municipal de décembre 2019

AVIS PUBLICS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

RÈGLEMENT NO 631

Décrétant un emprunt de 370 987 \$ afin de financer la subvention du ministère des transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales.

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

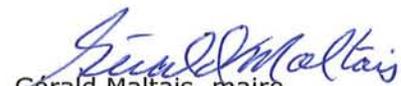
ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 370 987 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

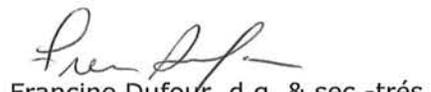
ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des transports, conformément à la convention intervenue entre le ministre des transports et la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, le 9 mai 2019, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la municipalité appropriera chaque année la subvention du ministère des Transports remboursée par le ministère sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Son honneur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins d'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Gérald Maltais, maire


Francine Dufour, d.g. & sec.-trés.

Conseil municipal du 12 novembre 2019



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le conseil Municipal participera financièrement au Réseau Charlevoix au début de l'année 2020 à hauteur de 5 000\$.

Que le conseil Municipal présentera une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix.

Que le conseil Municipal autorise l'installation de puces et de sencers sur tous les véhicules des travaux publics, afin d'améliorer le service de déneigement, l'évaluation des coûts, et les différentes opérations et utilisations des équipements.

Que le Conseil Municipal autorise l'adoption du plan de sécurité civile préparé par la coordinatrice municipale et son adjointe. Que Mme Caroline Marier est nommée responsable de sa mise à jour et de sa révision.

Que le Conseil Municipal s'engage à adopter les modalités d'application du programme sur les visites de prévention dans les risques faibles préparé par le Service Incendie de la Ville de Baie Saint-Paul, reposant sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée, en vertu de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie;

Que le Conseil Municipal s'engage à adopter les modalités d'application du programme d'inspection périodique des risques élevés, préparé par le Service Incendie de la Ville de Baie Saint-Paul, en vertu de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie;

Que le Conseil Municipal accepte les recommandations de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du certificat d'autorisation d'enseigne de résidence de tourisme lot 4 792 605 (81, chemin des Goélettes) sous réserve que les chiffres soient d'une teinte réfléchissante- en vertu du règlement sur les PIIA.

Que le Conseil Municipal accepte les recommandations de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction d'une résidence lot 6 321 582 (rue Principale) – zone U-25 – en vertu du règlement sur les PIIA secteur Noyau villageois.

Que le Conseil Municipal accepte les recommandations de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la levée d'interdiction pour travaux en zone à risques de mouvement de terrain lot 6 160 892 (1374, rue Principale) suite à l'opinion géotechnique de M. Raymond Juneau, ingénieur, pour Laboratoire d'expertises de Québec Ltée.

Que le conseil municipal accepte les recommandations de son comité consultatif de l'urbanisme et refuse que l'émission du permis d'agrandissement de la résidence secondaire, lot 4 791 615 (27, rue Émile-Gagné) en raison de son implantation sur une zone à risques de mouvements de terrain.

Que le Conseil Municipal accepte les dérogations mineures et ce, selon les recommandations du comité consultatif de l'urbanisme pour lot 4 793 158 (chemin des Peupliers) ayant pour dans le but de finaliser la cession de parcelles de terrain à la municipalité pour le parachèvement des rues dans ce secteur.

Que le Conseil Municipal accepte les recommandations de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction pour chalets forêt – Société immobilière du Massif de Charlevoix – îlots L, M et N – en vertu du règlement sur les PIIA.

Que le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat de déneigement de la cour de l'École St-François;

Conseil municipal du 12 novembre 2019



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le Conseil Municipal adopte les piliers et valeurs pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François comme suit :

PILIERES : Potentiel Humain – Qualité – Performance

VALEURS : Respect-Responsabilisation-Équité / intégrité-Engagement-Rigueur

Que des panneaux d'une dimension de plus ou moins 2 pieds par 3 pieds seront commandés pour être installés dans des endroits fréquentés par le conseil, les employés et les citoyens afin que tous puissent se rappeler de ceux-ci.

Que le Conseil Municipal accepte l'organigramme et les descriptions des tâches, tel que proposé et déjà soumis à tous les employés municipaux qui y adhèrent également;

Que le Conseil Municipal autorise la création d'une organisation municipale de la sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

Que le Conseil Municipal autorise la signature d'une servitude d'entretien d'un fossé situé sur le Chemin de l'escarpement et autorise le remboursement des frais d'entretien engagés par le propriétaire.

Que le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention 2019 à la Bibliothèque municipale Gabrielle Roy, au montant de 2 400 \$;

Que le Conseil Municipal accorde le montant de 900 \$ demandé par les employés pour tenir leur social de Noël;

Que le Conseil Municipal avise le propriétaire du lot 4 790 984 que l'usage de sablière n'est pas autorisé sur sa propriété, qu'il n'est pas protégé

par droits acquis et que cet usage dérogatoire ne doit pas y être exercé pour l'instant.

Que le Conseil Municipal confirme et ratifie que le segment du chemin des Vieilles Côtes au-delà du lot 4 792 103 au cadastre du Québec en direction rue Principale est fermé et aboli à toutes fins que de droit depuis avril 1999.

Que le Conseil Municipal participe financièrement au salon des artisans pour un montant de 300 \$ pour la tenue de l'activité de bricolage de Noël.

Que le Conseil Municipal accepte de contribuer financièrement à hauteur de 50\$ à la réalisation de la fête de Noël organisée par l'Association des personnes handicapées de Charlevoix.

Que le Conseil Municipal accepte la demande de contribution de 235 \$ pour la parution de l'annonce dans le Feuillet paroissial régional;

Que le Conseil Municipal contribue financièrement à la tenue de l'Opération Nez Rouge 2019/2020 pour un montant de 125\$.

Que le Conseil Municipal s'engage à renouveler son plan d'action MADA, qui sera valide pour 10 ans.

Que le Conseil Municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de reconversion de la Maison Gabrielle Roy en musée auprès de la MRC de Charlevoix, dans le cadre du programme de développement culturel;

Que le Conseil Municipal retient la candidature de M. Raphael Marier pour le poste de mécanicien /opérateur.

Conseil municipal du 12 novembre 2019



Belle à voir
Belle à vivre



M. LE MAIRE,
LES CONSEILLERS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
VOUS SOUHAITENT DE

Joyeuses
FÊTES



**En raison du congé des Fêtes,
les bureaux administratifs seront fermés du 23/12/2019 au 03/01/2020 inclus.**

**En cas d'urgence, contacter
M. Gaétan Boudreault au 418-808-2539
ou
M. Louis-Émile Côté au 418-808-3136**

INFO COMMUNAUTAIRES



CONSULTATION PUBLIQUE PROGRAMMATION HIVER/PRINTEMPS LUNDI LE 2 DÉCEMBRE 2019 À 19H00 À LA SALLE MUNICIPALE

Venez donner vos idées sur des activités que nous pourrions intégrer dans la programmation hiver/printemps 2020.

Vous aurez la chance, entre autres, de découvrir les activités qui ont déjà été retenues pour la période hivernale, donner vos idées concernant de nouvelles activités et de voter pour les activités qui vous intéressent.

Horaire :

19h00 : Arrivée des participants

19h05 : Mot de bienvenue par Maxime Lapointe

19h10 : Présentation des activités qui se retrouveront dans la programmation

19h20 : Discussion concernant vos idées d'activités

19h35 : Vote pour les idées les plus populaires

19h45 : Période de questions

20h00 : Fin de la consultation

Au plaisir de vous voir !

L'écho municipal de décembre 2019



SOYEZ CONNECTÉS AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ

TÉLÉCHARGEZ DÈS AUJOURD'HUI L'APPLICATION MOBILE VOILÀ !



OU CRÉEZ VOTRE PORTAIL CITOYEN SUR LE WEB

<https://petite-riviere.appvoila.com/fr/>

DE NOMBREUSES FONCTIONNALITÉS :

- **Actualités de la Municipalité**
- **Accès à l'évaluation foncière de votre propriété**
- **Accès à votre compte de taxes**
- **Calendrier des événements de la Municipalité**
- **Sondages**
- **Signaler un problème non urgent**



INFO COMMUNAUTAIRES



C'EST UNE BELLE FIN DE SEMAINE QUE NOUS A PROPOSÉ
LE REGROUPEMENT DES ARTISTES ET DES ARTISANS EN NOUS INVITANT
À UNE NOUVELLE ÉDITION DU SALON DES ARTISANS,
DE NOMBREUX ARTISTES ET ARTISANS ÉTAIENT PRÉSENTS,
IL Y EN AVAIT POUR TOUS LES GOÛTS !!!
UNE ACTIVITÉ DE BRICOLAGE ÉTAIT ÉGALEMENT OFFERTE.

LE SALON DES ARTISANS DEVIENT UN ÉVÈNEMENT INCONTOURNABLE À
PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS
UN GRAND MERCI À SES ORGANISATEURS ET À TOUS LES ARTISANS ET
ARTISTES !!



INFO COMMUNAUTAIRES

Yoga du rire

À QUAND REMONTE VOTRE
DERNIER FOU RIRE, CELUI QUI
FAIT VRAIMENT DU BIEN?



La Marée vous invite à vivre un atelier
de yoga du rire avec
Suzie Tremblay-Girard, animatrice
agrée de yoga du rire.



Profitez des nombreux bienfaits
du rire sur la santé
physique et psychologique!

Mardi le 19 novembre à 19h00
À la salle municipale de Petite-Rivière-
St-François

Contribution volontaire

* Prévoir des vêtements
confortables, un tapis de
yoga ou une grande
serviette, une bouteille
d'eau*

* Inscription obligatoire auprès de La Marée au 418-665-0050 *

MERCI À L'ORGANISME LA MARÉE ET À SON
INTERVENANTE SUZIE TREMBLAY GIRARD
POUR L'ATELIER YOGA DU RIRE
PROPOSÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-
FRANÇOIS LE 19 NOVEMBRE DERNIER.
SOIRÉE TRÈS APPRÉCIÉE
DE SES PARTICIPANTS !!!



L'écho municipal de décembre 2019

INFO COMMUNAUTAIRES

Programmation de l'Espace artistique Janvier 2020



Le CA du Regroupement des artistes et artisans tient à remercier ses membres ainsi que tous ses bénévoles pour leur participation et leur soutien au cours de l'année 2019.

On se revoit en janvier!

Passez de Joyeuses Fêtes!

Activité ouverte à tous :

21 janvier 18h30 Atelier de peinture. Venez créer votre propre sous-plat en céramique (\$10 pour les non-membres)

Où : Espace artistique au 2^{ième} étage de l'École St-François.
Prière d'utiliser l'entrée du service de garde à l'arrière de l'école. SVP ne pas stationner dans la cour d'école

Nombre de participants (maximum): **20**

Inscriptions obligatoires auprès de : Fleurette Racine 418-632-5294



Pour devenir membre ou obtenir de l'information concernant le Regroupement des artistes et artisans, prière de communiquer avec :

Fleurette Racine 418-632-5294

Ho! Ho! Fête de Noël

Quand : Vendredi le 13 décembre

Heure : 18h30

Où : Salle municipale

Cadeaux du Père-Noël, confection de toutou et collation vous attendent !





**La FADOQ *La Montagne Dorée*,
tient à souhaiter à tous ses membres
un joyeux temps des fêtes!**

**Nous remercions les bénévoles
de la popote roulante ainsi que les membres
du conseil de la FADOQ pour leur magnifique
travail et leur implication tout au long de
l'année.**

**Un merci tout spécial à
Jean Bouchard -Chevalier de Colomb -pour son
geste particulièrement généreux pour la popote
roulante.**

LA FADOQ



LE BASEBALL POCHE
TOUS LES MERCREDIS À 18H30

SALLE MUNICIPALE

2 \$

Information auprès

de Rachel Lavoie

418-632-1049

DERNIER BASEBALL POCHE LE MERCREDI

4 DÉCEMBRE

RETOUR LE MERCREDI 8 JANVIER 2020



ANNIVERSAIRES

MEMBRES DE LA FADOQ

DU MOIS DE DÉCEMBRE

BONNE FÊTE À

- 2 ROMUALD RACINE
- 2 SERGE BILODEAU
- 3 JACQUES LAVOIE
- 4 PIERRETTE TREMBLAY
- 6 MARTINE ÉMOND
- 9 GERMAIN LAVOIE
- 9 ROBERT BOUCHARD
- 10 ESTHER BOUCHARD
- 10 RICHARD SIMARD
- 11 MARJOLAINE SIMARD
- 12 CAROLE HARVEY
- 18 LILIANNE LAVOIE
- 20 GHISLAINE BOUCHARD
- 24 JEAN NOEL DUFOUR

RENOUVELLENT DES CARTES DE MEMBRE DE LA FADOQ

Pour toutes questions, vous pouvez contacter

Mme Louiselle Tremblay au 418-632-5235.



INFO COMMUNAUTAIRES

LA FADOQ VOUS SOUHAITE UN BON APPÉTIT

MENUS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019				
Jour et date	Soupe	Plat principal	Accompagnement	Dessert
Semaine 1				
Mardi 3 décembre	Soupe du Jour	Dinde en sauce	Patates et légumes pilés et Pâté à la viande	Tarte maison
Semaine 2				
Mardi 10 décembre	Potage au Navet	Macaronis gratinés à la viande	Légumes	Pouding Chômeur

**LA POPOTE ROULANTE VOUS SOUHAITE
DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
DE RETOUR À COMPTER DU 14 JANVIER 2020**



POPOTE ROULANTE - Certificat-cadeau

Ne cherchez plus le cadeau idéal, vous l'avez trouvé !!!

La Popote Roulante vous propose maintenant la possibilité d'offrir un certificat-cadeau pour vos parents ou grands-parents. Sous forme de dîner, vous pouvez offrir le nombre désiré à l'être cher.

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Rachel Lavoie ou M. Jacques Bouchard au 418-632-1049.



INFO COMMUNAUTAIRES



CHANGEMENTS A VENIR POUR LA COLLECTE 2020

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Deux changements majeurs aux collectes municipales auront lieu dès 2020 afin d'encourager une meilleure gestion des matières organiques.

- La collecte des matières organiques (bac brun roulant 240 litres) s'effectuera hebdomadairement sur une plus longue période, c'est-à-dire de début mai à fin novembre 2020. En période hivernale, la collecte s'effectuera à toutes les deux semaines.
- La collecte des déchets (bac vert roulant 360 litres) s'effectuera à toutes les trois semaines plutôt qu'aux deux semaines, et ce, à partir de janvier 2020.

Retrouvez sur le site de la MRC toute l'information relative à ces changements.

<http://www.mrccharlevoix.ca>

Programme de recyclage

DÉCHETS ACCEPTÉS

- 1 Les emballages des produits EOS pour les lèvres.
- 2 Les emballages des produits de rasage EOS.
- 3 Les emballages des lotions EOS.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- 1 Les stylos et les capuchons de stylos.
- 2 Pointes de stylos.
- 3 Les marqueurs et les capuchons de marqueurs.
- 4 Les marqueurs et les capuchons de marqueurs.
- 5 Les marqueurs permanents et les capuchons de marqueurs permanents.

DÉCHETS ACCEPTÉS

Contenants aérosols Febreze® vides.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- 1 Emballages de collection Terra®.
- 2 Emballages de collection Sorbelle®.

DÉCHETS ACCEPTÉS

Bouchons de liège naturels.

TERRACYCLE
RECORD

Pour que ces articles soient recyclés, il faut les acheminer dans la boîte de dépôt jaune identifiée à cette fin.

MERCI DE
RAMENER TOUS CES
ARTICLES DANS LA
BOÎTE JAUNE MISE À
VOTRE
DISPOSITION
AU BUREAU MUNICIPAL

INFO COMMUNAUTAIRES



CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL

2020

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES : MARDI

RECYCLAGE : MERCREDI

COMPOST : JEUDI

RÉSIDUS VERTS

Mettez vos sacs en bordure de la voie publique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

ENCOMBRANTS

Collecte sur réservation, vérifiez notre site Internet et surveillez votre journal local pour les dates de réservation.

ÉCOCENTRES

L'écocentre de Saint-Urbain est accessible à l'année. L'écocentre de L'Isle-aux-Coudres est accessible d'avril à la mi-novembre. Consultez les horaires sur le site Internet de la MRC.

ÉCOBOUTIQUE

Située à l'écocentre de Saint-Urbain, l'endroit idéal où trouver divers articles à prix modique. Consultez l'horaire sur le site Internet de la MRC.

JANVIER

L	M	M	J	V
		1*	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

*La collecte du mercredi 1^{er} janvier est reportée au lendemain.

FÉVRIER

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MARS

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOÛT

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • srochette@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix



INFO COMMUNAUTAIRES

GUIDE DU TRI



LÉGENDE

-  Collecte du recyclage
-  Collecte des ordures
-  Collecte du compost
-  Collecte des résidus verts
-  Collecte des encombrants
-  Compostage domestique
-  Dépôt municipal
-  Écocentre
-  Friperie

PAPIER / CARTON

- Journaux, circulaires, revues ; 
- Feuilles, enveloppes, sacs de papier ; 
- Livres, annuaires ;
- Rouleaux et boîtes de carton ;
- Cartons de lait et jus ;

- Papier essuie-tout ; 
- Papiers mouchoir ;
- Vaisselle en carton ;
- Papiers essuie-main ;

PLASTIQUE

- Contenants produits alimentaires ; 
- Contenants produits d'hygiène ;
- Contenants produits entretien ; (identifiés du logo )
- Sacs et pellicules d'emballage ; (mettre les sacs et les pellicules de plastique dans un seul sac et nouer)

- Jouet ; 
- Boyau d'arrosage ; 
- Chaise et table de plastique ; 

- Contenant d'huile à moteur ; 

VERRE

- Bouteilles ; 
- Bocaux ; 

- Ampoules standards, DEL, halogènes ; 
- Miroirs et vitres ;
- Vaisselle ;

- Ampoules fluocompactes ; 
- Fluorescents ;

MÉTAUX

- Boîtes de conserve ; 
- Canettes d'aluminium ;
- Papiers et contenants d'aluminium ;
- Couvrecls et bouchons de métal ;

- Chaudrons et casseroles ; 
- Électroménagers ; 
- Bains ;
- Articles en fer divers ;

RÉSIDUS ORGANIQUES

- Fruits, légumes, produits céréaliers, café, thé, filtres, coquilles d'œufs ; 
- 

- Feuilles mortes ; 
- Résidus verts ; 
- Herbe ; 
- Copeaux et sciure de bois ; 

- Viandes, poissons, produits laitiers ; 

- Arbres de Noël ; 
- Huile de cuisson ; 
- Branches ;

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION

- Bois, gypse, isolant ; 
- Béton, asphalte, brique ;
- Vinyle, bardeaux asphalte ;
- Portes, fenêtres ;
- ***Frais de 10\$/m³**

- Toilettes, lavabos ; 
- Bains, douches ; 

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

- Restants de peinture ; 
- Huiles moteur et leurs contenants ; 
- Filtres à l'huile ;
- Piles ;
- Fluocompacts, fluorescents ;

- Bonbonnes de propane ; 
- Batteries automobile ;
- Produits chimiques ou dangereux ;

ARTICLES MÉNAGERS

- Ameublement intérieur ; 
- Ameublement extérieur ; 
- Électroménagers ;
- Matelas ;
- Matériel informatique ;
- Articles de maison divers ;

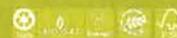
- Vêtements et chaussures ; 
- Vaisselles, bibelots ; 

DIVERS

- Pneus automobile ; *Garage auto*
- Médicaments ; *Pharmacie*
- Armes et munitions ; *Poste police*
- Cartouches d'encre ; *MRC* 

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • srchette@mrccharlevoix.ca •  MRC de Charlevoix



INFO COMMUNAUTAIRES



Belle à voir
Belle à vivre

*DEVENEZ RÉSIDENT DANS LE BEAU VILLAGE
DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
ET BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUSES AIDES À
L'ÉTABLISSEMENT.*

AIDE À LA TAXATION

Aide à la taxation pendant 4 ans sur la valeur du bâtiment pouvant aller jusqu'à 100 % pour les familles et jusqu'à 75 % pour les personnes sans enfant les 2 premières années; indemnisation dégressive les 2 dernières années.

Pour tout propriétaire procédant à l'agrandissement ou la rénovation d'un logement supplémentaire ou d'un logement bigénérationnel, remboursement jusqu'à 75 % du montant de la taxe foncière à la valeur ajoutée de l'immeuble pendant 2 ans.

Remboursement jusqu'à 50% de l'analyse géotechnique dans la limite de 750 \$.



AIDE À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

Aide financière de 50 \$ mensuelle pour tout enfant inscrit à l'école primaire pendant 3 ans.
Aide dégressive : 30 \$ à partir du 2ème enfant.

Aide aux fournitures scolaires ou autrement pour un montant de 50 \$ par an et par enfant.

Raccompagne sans frais pour les enfants inscrits à l'école primaire et à la garderie le Carrousel.

Aide aux loisirs : remboursement de 30 % pour toute activité de votre enfant prise à l'extérieur de la Municipalité et non offert dans le village.

POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER NOS SERVICES AU 418-760-1050 OU

info@petiteriviere.com



L'écho municipal de décembre 2019